

## **CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE**

*Séance du 20 Janvier 2011 à 20 heures*

Président : Mme Patricia CLÉMENT

Présents : Mmes JAZÉ – CHABRIDON – COULON –Mrs PANNETIER - PERDRIX - LAMY-PERRET – PRUDENT – GUILLEMIN - GOMES

Mme CHABRIDON est désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu du 09 Décembre 2010 est approuvé à l'unanimité

### **Projet Mairie**

Suite aux conclusions de la commission, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de l'entreprise Alpes Contrôles (bureau de contrôle à Bourg-en Bresse), de BECS (bureau SPS à Lugny) ainsi que de EG SOL pour l'étude de sol (Hautecourt Romanèche).

Le Conseil Municipal prend acte du planning proposé par l'architecte.

La municipalité prend connaissance du coût estimé d'une salle des fêtes neuve. Il apparaît que le projet est plus onéreux que la réhabilitation du bâtiment existant. Le Conseil Municipal décide donc de poursuivre le projet de réhabilitation actuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de déposer les demandes de subventions auxquelles la commune peut prétendre.

### **Règlement intérieur du cimetière**

Le Conseil Municipal valide le règlement intérieur du cimetière proposé par Mme le Maire.

### **Plan communal de sauvegarde**

Le but de ce plan est de recenser les lieux qui présentent un risque et de créer un plan d'évacuation et d'action pour chaque lieu présentant un risque. Ce plan est obligatoire, une information sera diffusée à la population.

### **Questions diverses**

\* Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de payer des frais de déplacements à la personne qui a effectué un remplacement à l'agence postale communale pendant une semaine.

\* L'électricité sera coupée le Jeudi 17 Février 2011 au lotissement beausoleil de 8h30 à 11h30 et le Vendredi 18 Février de 14h à 16h30 au bourg, Route de Viré et sur le Paradis. Ces informations seront affichées très prochainement.

\* M PERDRIX donne état des locations des salles pour 2010. Elles ont été louées pour un montant de 2 334 euros.

Le Maire